# MAIRIE DE RUFFEC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**● SEANCE DU MARDI 3 JUIN 2025 ●**

| | |
|---|---|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 14 |
| Membres ayant donné pouvoir | 6 |
| Membres ayant délibéré | 20 |
| Date de la convocation | 27/05/2025 |
| Date d'affichage de la convocation | 27/05/2025 |

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX , M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, et Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS :** Mme Nicole GAYOUX en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Jean-Paul FORT, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER et M. François POHU en faveur de M. Jean-François JOBIT

**ABSENTS :** M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean-Michel JEANNET et Mme Nicole BOES

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

## DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL POUR EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire expose :

Afin de renforcer la structuration et le fonctionnement des services,
La création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, pour assurer les fonctions de direction générale adjointe, en charge de la direction du pôle population, la coordination et le suivi des grands projets de la commune, et la coordination et l'appui à la chargée de mission petite ville de demain.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, sur le grade d'Attaché territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du

Accusé de réception en préfecture
016-211603925-20250606-2025_06_12-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025

Code Général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum ou d'une expérience professionnelle dans la direction de services municipaux ou le pilotage de politiques publiques. La rémunération sera calculée *au maximum sur l'indice majoré 550.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A LA MAJORITE**
**(3 contres et 1 abstention)**

**ARTICLE1** : D'adopter la proposition du Maire.

**ARTICLE2** : De modifier ainsi le tableau des emplois.

**ARTICLE 3** :D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ARTICLE 4 : :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 06 JUIN 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

MAIRIE DE RUFFEC (Charente)

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250606-2025_06_12-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025